

États financiers de

**RÉGIME DE RETRAITE DE  
L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA  
(1965)**

Exercice clos le 31 décembre 2020

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Table des matières

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## Rapport des auditeurs indépendants

Page

### États financiers

État de la situation financière	1
État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	2
État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite	3
État de l'évolution du surplus	4
Notes complémentaires aux états financiers	5



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
150, rue Elgin  
Bureau 1800  
Ottawa ON K2P 2P8  
Canada  
Téléphone 613-212-5764  
Télécopieur 613-212-2896

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au bureau des gouverneurs de l'Université d'Ottawa

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa(1965) (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution du surplus pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution de ses obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



### ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport des auditeurs.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre,

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

*KPMG s.n.l. / s.r.l.*

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de la situation financière

31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019  
(en milliers de dollars)

	2020	2019
<b>Actif net disponible pour les prestations</b>		
Actif		
Encaisse	10 375 \$	21 508 \$
Placements (note 5)	2 800 384	2 569 635
Créances		
Cotisations à recevoir des adhérents	3 605	3 494
Cotisations à recevoir du promoteur	4 561	4 099
Revenus de placements courus à recevoir	2 168	1 803
	<u>2 821 093</u>	<u>2 600 539</u>
Passif		
Remboursement de cotisations	446	322
Créditeurs et charges à payer	3 517	3 110
	<u>3 963</u>	<u>3 432</u>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>2 817 130 \$</b>	<b>2 597 107 \$</b>

## Obligations au titre des prestations de retraite et surplus

Obligations au titre des prestations de retraite (note 4)	2 778 130 \$	2 488 217 \$
Surplus	39 000	108 890
<b>Obligations au titre des prestations de retraite et surplus</b>	<b>2 817 130 \$</b>	<b>2 597 107 \$</b>

Engagements (note 7)

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

Au nom du Bureau des gouverneurs

[SIGNÉ] gouverneur

[SIGNÉ] gouverneur

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019  
(en milliers de dollars)

	2020	2019
<b>Augmentation de l'actif</b>		
Revenus de placements		
Titres à court terme	195 \$	679 \$
Actions canadiennes	28 891	20 893
Actions étrangères	21 443	17 757
Obligations, titres à long terme, fonds de couverture et dettes privées	15 306	15 332
Investissements immobiliers et en infrastructure	15 241	28 133
Augmentation de la valeur marchande des placements	167 708	237 281
	248 784	320 075
Cotisations		
Adhérents		
Service courant	35 807	34 760
Service antérieur	2 626	2 539
Promoteur		
Service courant	39 765	37 356
Provision pour écarts défavorables (note 4)	10 762	5 331
	88 960	79 986
<b>Augmentation totale de l'actif</b>	<b>337 744</b>	<b>400 061</b>
<b>Diminution de l'actif</b>		
Prestations versées	95 048	89 889
Prélèvements des adhérents	13 056	19 888
Prestations au décès	1 341	3 744
Frais d'administration (note 6)	8 276	7 886
<b>Diminution totale de l'actif</b>	<b>117 721</b>	<b>121 407</b>
<b>Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>220 023</b>	<b>278 654</b>
<b>Actifs net disponible pour le service des prestations au début de l'exercice</b>	<b>2 597 107</b>	<b>2 318 453</b>
<b>Actifs net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice</b>	<b>2 817 130 \$</b>	<b>2 597 107 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019  
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	2 488 217 \$	2 258 501 \$
Augmentation des obligations		
Intérêts cumulés sur les obligations	135 361	129 202
Prestations constituées	79 658	76 839
Modification d'hypothèses actuarielles	85 308	400
Provision pour écarts défavorables (note 4)	96 870	135 531
Pertes nettes	2 161	1 265
	399 358	343 237
Diminution des obligations		
Prestations versées et au décès et prélèvements des adhérents	109 445	113 521
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	289 913	229 716
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	2 778 130 \$	2 488 217 \$

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.



# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

État de l'évolution du surplus

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019  
(en milliers de dollars)

	2020	2019
Surplus au début de l'exercice	108 890 \$	59 952 \$
Augmentation nette de l'actif net disponible pour le service des prestations	220 023	278 654
Augmentation nette de l'obligation au titre des prestations de retraite	(289 913)	(229 716)
<b>Surplus à la fin de l'exercice</b>	<b>39 000 \$</b>	<b>108 890 \$</b>
Composé de :		
Actif net disponible pour le service des prestations	2 817 130 \$	2 597 107 \$
Obligations au titre des prestations de retraite	(2 778 130)	(2 488 217)
<b>Surplus à la fin de l'exercice</b>	<b>39 000 \$</b>	<b>108 890 \$</b>

Se reporter aux notes complémentaires aux états financiers.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

---

## 1. Description du régime

L'actif net est la propriété du Régime de retraite de l'Université d'Ottawa (1965) ("Régime"), agréé en vertu de la Loi de 1987 sur les régimes de retraite de l'Ontario (Numéro d'immatriculation 310839). Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées, d'après lequel les adhérents du Régime et l'Université d'Ottawa effectuent des contributions.

Pour obtenir une information supplémentaire, il faut consulter la note 3 et les règlements du Régime.

## 2. Principales conventions comptables

### a) Mode de présentation

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite de la Partie IV du Manuel des comptables agréés du Canada ("CPA Canada"). Les états financiers tiennent compte des principales conventions comptables ci-dessous.

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du Régime considéré comme une entité distincte, indépendante de l'employeur et des adhérents au Régime. Ils ont été préparés dans le but d'aider les adhérents et autres parties intéressées à prendre connaissance des activités du Régime tenues pendant l'exercice.

### b) Instruments financiers

Les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, date à laquelle le Régime devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

La valeur des actions, qui sont cotées à la bourse et largement négociées sur les marchés publics, est indiquée au dernier prix de vente établi pour l'exercice. Le coût indiqué est établi par la méthode du coût moyen.

Les caisses en gestion commune pour les actifs de marché public, tels que les actions et les obligations, sont évaluées à la valeur de l'actif net en fin d'exercice, ce qui représente la valeur marchande des instruments financiers sous-jacents.

Les obligations et débetures sont évaluées à la valeur de l'actif en fin d'exercice reflétant les taux d'intérêts du marché.

Les placements en immobilier, en infrastructure et les dettes privées sont détenus par le biais de fonds communs à capital variable ou fixe et à travers des titres de propriété de compagnies et partenariats constitués pour investir dans ces actifs. Ces investissements privés sont inscrits à la juste valeur, établie par les gestionnaires d'actifs en utilisant les techniques d'évaluation appropriées du secteur et/ou des évaluateurs indépendants. Quand c'est pertinent, pour le secteur immobilier, une évaluation certifiée écrite est exigée d'un évaluateur qualifié et indépendant au moins une fois à tous les trois ans selon les politiques d'investissement. Les propriétés en développement sont comptabilisées au coût.

Les créances, les remboursements de cotisations et les autres créditeurs ont été comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces instruments financiers correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des instruments de couverture est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix actuels du marché et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent et les courbes de rendement.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

---

## 2. Principales conventions comptables (suite)

### c) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont comptabilisées dans l'année où les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont comptabilisées dans l'année où elles sont reçues.

### d) Prestations versées et prélèvements des adhérents

Les prestations comprennent les paiements aux adhérents retraités faites au cours de l'année et les courus, le cas échéant, pour les prestations gagnées mais non encore payées en fin d'année. Les prélèvements des adhérents sont enregistrés dans la période pendant laquelle le membre a opté pour le paiement.

### e) Revenus de placements

Les revenus de placements, qui sont rapportés sur une base d'exercice, comprennent les revenus d'intérêts, les dividendes et les distributions provenant des placements de fonds communs. Les distributions provenant des investissements de fonds communs comprennent la quote-part des intérêts et les dividendes du Régime.

L'augmentation (diminution) de la valeur marchande des placements comprend les gains et pertes nets réalisés sur les ventes de placements et la variation des gains et pertes latents. Les gains et pertes nets réalisés sur la vente de placements représentent la différence entre les produits reçus et le coût moyen des investissements vendus. La variation des gains et pertes latents représente la différence entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice, corrigé des gains et pertes réalisés dans l'année.

Les gains et perte qui résultent de la conversion de devises étrangères sont inclus dans le changement de la valeur marchande des placements.

### f) Conversion de devises étrangères

Les états financiers du Régime sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Régime. Les transactions en devises étrangères sont inscrites au taux de change en vigueur à la date des transactions. Les placements libellés en devises étrangères et détenus en fin d'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur au 31 décembre.

### g) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants inclus dans les états financiers. Les estimations principales utilisées sont la juste valeur des placements classifiées au niveau 3, le montant des charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le calcul des obligations en matière de prestations. Les résultats effectifs pourraient différer des estimations.

### h) Impôts sur le revenu

Le Régime est exonéré d'impôts sur les bénéficiaires en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

### 3. Gestion du capital

Le capital du Régime correspond aux excédents ou déficits de capitalisation tels que régulièrement établis par des évaluations actuarielles faites par un actuaire indépendant. L'objectif de surveiller le capital du Régime est de s'assurer que le Régime maintient une capitalisation suffisante pour payer les bénéficiaires à long terme.

L'actuaire vérifie la capacité du Régime à remplir ses engagements à l'endroit de tous les participants et bénéficiaires. À partir d'un rendement hypothétique, basé sur l'énoncé de politique de placement, il fait une projection des prestations selon le principe de la continuité de l'exploitation afin d'estimer la valeur actuelle du passif du Régime, auquel il compare l'actif du Régime ainsi que la valeur actualisée des contributions futures. Cette comparaison détermine un excédent ou un déficit de capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, l'actuaire mesure également l'actif et le passif du Régime selon le principe de la solvabilité, en vue de simuler la liquidation du Régime, les deux incluant et excluant la valeur de l'indexation future.

Le Bureau des gouverneurs a approuvé un énoncé de politique de placement (EPP) qui fournit un cadre de politiques et de procédures pour gérer les actifs du Régime. L'EPP est préparé selon les lois applicables et est revu annuellement par le Bureau des gouverneurs. La conformité à l'EPP est surveillée sur une base trimestrielle. L'EPP a été mis à jour au 18 juin 2020.

Voici la répartition de l'actif établie par le EPP pour le Régime :

Catégorie d'actif	Minimum	Cible	Maximum
Revenu Fixe : Titres à court terme	0%	0%	10%
Obligations et titres à long terme			
Canadiens - Détention par le biais de fonds			
Univers	5%	10%	17%
Sociétés	5%	12%	18%
	10%	22%	35%
Actifs à rendement absolu:			
Obligations et titres à long terme (étrangers) et Fonds de couverture	5%	10%	20%
Dettes privées	0%	5%	10%
	5%	15%	30%
Actions:			
Canadiennes	0%	5%	10%
Étrangères	15%	28%	40%
	15%	33%	50%
Actifs d'immobilier et infrastructure:			
Immobilier	5%	15%	20%
Infrastructure	5%	15%	20%
	18%	30%	40%

Au 31 décembre 2020, les investissements du Régime étaient conformes aux intervalles établies par le EPP.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 4. Obligations en matière de prestations

La valeur actualisée des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et à partir des hypothèses les plus probables de l'administrateur du Régime.

La valeur actuarielle actualisée des prestations au 31 décembre 2020 a été établie à partir d'une extrapolation d'une évaluation actuarielle par l'actuaire du Régime au 1er janvier 2020.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées ont été élaborées par voie de référence aux conditions prévues du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme importantes utilisées dans l'évaluation actuarielle la plus récente sont :

Hypothèses actuarielles	2020	2019
Taux d'actualisation	6,00%	6,25%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de rendement des actifs au-dessus de l'inflation	4,00%	4,25%
Taux d'indexation des salaires au-dessus	1,00%	1,00%

Les hypothèses démographiques du Régime relativement aux cessations, retraites ainsi que la composante des augmentations de salaires liés à la productivité ont été revues et révisées en fonction de l'expérience du fonds de 2014 à 2018. Les hypothèses de mortalité sont basées sur la table de mortalité publiée en février 2014 par l'Institut Canadien des Actuaire.

La capitalisation du Régime sur base de maintien est établie à partir d'une comparaison entre les obligations ci-dessus et les actifs qui sont évalués sur une base autre que celle du marché. La méthode utilisée pour déterminer la valeur des actifs qui servent à la capitalisation permet d'aplanir les fluctuations de la valeur marchande des actifs d'un exercice à l'autre. La valeur actuarielle lissée de l'actif net disponible pour le service des prestations à la fin de l'exercice est de 2 708 658 \$ (2 525 396 \$ en 2019).

En 2018, le gouvernement de l'Ontario a révisé les règles de capitalisation des régimes de retraite à employeur unique à prestation définies. Selon les nouvelles règles, la provision établie à la discrétion de l'Université d'Ottawa a été remplacée par une provision explicite pour écarts défavorables ("PED"). La PED est un facteur basé sur le risque appliqué aux meilleures estimations des obligations en matières de prestations. La PED au 31 décembre 2020 est évaluée à 406 585 \$ (309 715 \$ en 2019), ce qui représente 20,24 % (16,94 % en 2019) des obligations estimées du Plan, excluant la valeur des ajustements futurs.

La PED inscrite à l'État de l'évolution de l'actif net au 31 décembre 2020 est 10 762 \$ ( 5 331 \$ en 2019).

L'évaluation actuarielle la plus récente en date du 1er janvier 2020 a été déposée selon les règles normales de financement de la loi sur les régimes de retraite de l'Ontario et présentait un surplus de capitalisation sur base de maintien de 42 909 \$, un déficit de solvabilité de 110 707 \$ en excluant la valeur de l'indexation future et un déficit de solvabilité de 1 534 381 \$ en incluant la valeur de l'indexation future. Un prochain rapport d'évaluation actuarielle doit obligatoirement être déposé avant le 1er janvier 2023.

Au 31 décembre 2020, sur la base du taux d'inflation et d'indexation des salaires constants, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique augmenterait d'environ 16 % ou 444 501 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED. Une hausse de 1 % du taux de rendement réel à long terme hypothétique diminuerait d'environ 14 % ou 388 938 \$ les obligations de retraite calculées selon le principe de la continuité de l'exploitation en excluant la PED.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 5. Placements

### a) Placements par catégorie d'actifs

	2020	2019
Revenu Fixe		
Titres à court terme	59 104 \$	19 911 \$
Obligations et titres à long terme		
Canadiens		
Détenue directe	129 117	78 228
Détenue par le biais de fonds	405 274	397 063
Étrangers		
Détenue directe	57 949	44 753
Détenue par le biais de fonds	148 457	135 397
	740 797	655 441
Actions canadiennes		
Détenue directe	175 197	165 081
Détenue par le biais de fonds	11 417	9 532
	186 614	174 613
Actions étrangères:		
Détenue directe	615 321	639 768
Détenue par le biais de fonds	403 885	328 426
	1 019 206	968 194
Immobilier		
Détenue directe	61 327	60 918
Détenue par le biais de fonds	202 360	203 698
Infrastructure	271 860	262 815
Fonds de couverture	221 846	224 045
Dettes privées	37 270	-
	794 663	751 476
	2 800 384 \$	2 569 635 \$

### b) Gestion des risques financiers

#### i) Survol

Le Régime investit dans des actifs qui l'exposent à des risques d'investissements, afin d'obtenir un taux de rendement plus élevé que ce qui pourrait être obtenu sans encourir de risques d'investissements. Le risque d'investissement et les objectifs de rendement sont établis afin de déterminer une politique appropriée de pondération d'actifs, une fourchette stratégique pour les classes d'actif et des politiques de diversification pour atténuer les risques liés aux investissements. Les facteurs pertinents incluent un horizon de temps pour les investissements, le rendement prévu et la volatilité des différentes classes d'actifs, l'environnement législatif, les besoins de liquidités, ainsi que d'autres facteurs spécifiques du Régime.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 5. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. Le risque de marché découle de la détention de placements dans différentes catégories d'actif par le Régime. La grande majorité des placements du Régime comporte une forme ou une autre de risque de marché; toutefois, le degré de risque varie considérablement selon les différents placements. Pour gérer ce risque, le Régime préconise principalement une diversification appropriée. Tous les risques identifiés sont présentés dans le contexte des actifs totaux du Régime incluant ceux en caisse en gestion commune.

#### a) Risque de change

Le risque de change désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des cours du change. Le risque de change est associé, dans le Régime, à la détention de placements dans des instruments financiers libellés dans des devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur des devises par rapport au dollar canadien ont un effet à la hausse ou à la baisse sur la juste valeur ou sur les flux de trésorerie futurs de ces placements. Le risque de change est géré par la diversification selon les différentes devises, les politiques de l'EPP qui limitent les placements libellés en devises étrangères ainsi que la couverture du risque de change. La couverture du risque de change réduit le risque en réduisant, par l'utilisation de contrats à termes sur change, la volatilité des actifs libellés en devises étrangères détenus par le Régime.

Le tableau suivant présente une ventilation de la valeur de l'exposition au risque de change du Régime selon la devise, net des stratégies de couvertures de change, au 31 décembre 2020 et 2019:

	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
2020				
Dollar américain	1 227 393 \$	739 967 \$	487 426 \$	24 371 \$
Euro	184 734	-	184 734	9 237
Livre sterling	54 424	-	54 424	2 721
Autres	379 104	(226)	379 330	18 967
	1 845 655 \$	739 741 \$	1 105 914 \$	55 296 \$

	Risque de change	Montants de couverture	Exposition nette	Valeur d'une fluctuation de 5 %
2019				
Dollar américain	1 128 529 \$	689 376 \$	439 153 \$	21 958 \$
Euro	187 606	-	187 606	9 380
Livre sterling	70 942	-	70 942	3 547
Autres	299 084	1 666	297 418	14 871
	1 686 161 \$	691 042 \$	995 119 \$	49 756 \$

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 5. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### ii) Risque de marché

##### b) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à l'évolution des taux d'intérêt sur le marché. Le passif du Régime y est également très sensible. Le risque de taux d'intérêt est associé, dans le Régime, à l'écart entre la sensibilité de l'actif et du passif aux taux d'intérêt. Les placements à revenu fixe du Régime sont utilisés afin de couvrir partiellement le risque de taux d'intérêt du Régime.

Les variations dans les taux d'intérêt se répercutent directement sur la valeur des placements à revenu fixe du Régime, et ont également une incidence marquée sur la valeur des placements en actions et sur les taux de change. Au 31 décembre 2020, une hausse ou une diminution de 1 % des taux d'intérêt nominaux entraînerait une baisse ou une augmentation de la valeur des placements d'environ 60 378 \$ (51 103 \$ en 2019) ou 2,16 % (1,97 % en 2019) de la valeur du Régime. Cette valeur est fondée sur l'échéance moyenne des placements et ne tient pas compte d'autres variables comme la convexité.

##### c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces fluctuations soient dues à des facteurs propres à un instrument financier ou un émetteur particulier, ou à des facteurs influant sur tous les instruments financiers semblables négociés sur le marché. Le risque de prix est associé, dans le Régime, principalement à la détention d'actions canadiennes et internationales (incluant les caisses en gestion commune), ainsi que de placements immobiliers et infrastructure.

Il y a concentration du risque de prix lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, liés au marché, politiques et autres. Le tableau ci-après renseigne sur le risque de prix auquel est exposé le Régime:

	2020	2019
Actions canadiennes		
Juste valeur	186 613 \$	174 613 \$
Variation +/-10 % des indices S&P TSX	18 661	17 461
Actions étrangères		
Juste valeur	1 019 206	968 194
Variation +/-10 % des indices de marché pertinents	101 921	96 819

#### iii) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit est associé, dans le Régime, principalement à la détention de placements dans des instruments de créance.

Le risque de crédit est géré par les limites de la qualité du crédit minimale, ainsi que des limites sur des investissements d'un émetteur unique et les entreprises affiliées. Toutes les notations de qualités du crédit doivent être évaluées par une agence d'évaluation de crédit reconnue. Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements.



# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 5. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### iii) Risque de crédit (suite)

##### b) Risque de taux d'intérêt

Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. Les principaux portefeuilles d'instruments de crédit présentent les concentrations suivantes :

	2020		2019	
	Juste valeur		Juste valeur	
Obligations				
AAA à AA-	350 052 \$	47,3 %	369 042 \$	56,3 %
A+ à A-	131 340	17,7 %	111 180	17,0 %
BBB+ à BBB-	179 571	24,2 %	132 183	20,2 %
BB et moins	79 834	10,8 %	43 036	6,5 %
	740 797 \$	100,0 %	655 441 \$	100,0 %

#### iv) Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque qu'une entité éprouve des difficultés à dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Le risque de liquidité est associé, dans le Régime, aux droits à retraite constitués (voir la note 4) et ses engagements en matière de placements. Le Régime gère ses besoins en liquidités à court terme en établissant des prévisions sur ses besoins de maintenir un niveau de liquidité suffisant afin de faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont dues. Le risque de liquidité est géré par des limites sur ses investissements dans des classes d'actif non-liquides ainsi que des limites sur la détention de certains types de placements.

L'objectif du Régime est d'avoir les liquidités nécessaires pour faire face aux obligations lorsqu'elles sont dues. Le Régime surveille ses soldes d'encaisse ainsi que les flux monétaires générés de ses opérations afin de faire face à ses obligations. Les obligations du Régime reflétées dans les états financiers ont des échéances contractuelles à court terme et sont sujettes à des modalités commerciales normales.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 5. Placements (suite)

### b) Gestion des risques financiers (suite)

#### v) Placements particuliers importants

Les placements particuliers importants sont principalement des caisses en gestion commune qui comprennent de nombreux instruments financiers sous-jacents ainsi que des propriétés. Au total, ces placements importants représentent 47,1 % de la valeur marchande du Régime au 31 décembre 2020 (47,5 % en 2019). Voici les placements particuliers qui excèdent 1 % du coût ou de la valeur marchande de l'actif total du Régime au 31 décembre :

2020	Valeur marchande
Revenu fixe	
RBC Investor Services STIF	57 310 \$
Obligations et titres à long terme	
Fonds d'obligations TD Emerald CA Bond	384 181
Fonds d'obligations mondiales Pramerica	148 458
Actions détenues par le biais de fonds	
Comgest marchés émergents Croissance	136 304
BlackRock Cdn World Index CL-A FD	153 409
Walter Scott NCS Fonds Global	114 172
Immobiliers	
Bentall Kennedy Prime Cdn Prpty Fd Ltd.	37 574
Brookfield Strategic Real Estate Partnership II LP	28 260
GPM Real Property 13 LTP	35 574
Fonds TA Reality RA UTP LP	29 615
Infrastructure	
IFM Global Infrastructure Canada LP Commone	42 920
EagleCrest Infrastructure Canada LP	35 282
CFG Canadian Infrastructure Invest Partners LP	40 513
Macquarie Asie Infrastructure FD LP	43 431
Fonds Ashmore Andean II LP	31 794
<b>Total des placements particuliers excédant 1 % du coût ou de la valeur marchande</b>	<b>1 318 797 \$</b>

#### vi) Pandémie COVID-19

La pandémie COVID-19 a continué d'évoluer et l'environnement économique dans lequel le Régime opère pourrait être soumis à une volatilité, ce qui pourrait avoir un impact sur les résultats financiers. La durée de la pandémie COVID-19, l'efficacité des mesures prises par les gouvernements et les banques centrales en réponse à la pandémie COVID-19 et l'efficacité, l'offre et la disponibilité des vaccins restent incertaines. Certains jugements importants sont particulièrement complexes dans l'environnement incertain actuel et différents montants pourraient être enregistrés dans des conditions ou des hypothèses différentes. Le Régime continue de surveiller et d'évaluer les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les jugements, estimations et hypothèses critiques, qui sont décrits à la note 2.

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 5. Placements (suite)

### c) Divulcation de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans l'État de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants:

Niveau 1 - évaluation fondée sur les prix cotés (non rajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 - techniques d'évaluation fondées sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix);

Niveau 3 - techniques d'évaluations fondées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau suivant présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'État de la situation financière, classées selon la hiérarchie d'évaluation décrite ci-dessus :

2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	10 375 \$	- \$	- \$	10 375 \$
Titres à court terme	1 794	57 310	-	59 104
Obligations et titres à long terme	148 457	591 694	646	740 797
Actions canadiennes	184 559	1 401	654	186 614
Actions étrangères	1 009 512	9 694	-	1 019 206
Investissements immobiliers	-	-	263 687	263 687
Investissements en infrastructure	-	-	271 860	271 860
Fonds de couverture	-	188 130	33 716	221 846
Dettes privées	-	-	37 270	37 270
	1 354 697 \$	848 229 \$	607 833 \$	2 810 759 \$

2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Encaisse	21 508 \$	- \$	- \$	21 508 \$
Titres à court terme	-	19 911	-	19 911
Obligations et titres à long terme	69	654 627	745	655 441
Actions canadiennes	160 980	11 399	2 234	174 613
Actions étrangères	628 963	339 231	-	968 194
Investissements immobiliers	-	-	264 616	264 616
Investissements en infrastructure	-	-	262 815	262 815
Fonds de couverture	-	205 837	18 208	224 045
Dettes privées	-	-	-	-
	811 520 \$	1 231 005 \$	548 618 \$	2 591 143 \$

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 5. Placements (suite)

### c) Divulcation de la juste valeur (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des éléments dont la juste valeur se situe au niveau 3 de la hiérarchie :

2020	Obligations et débentures	Actions canadiennes et étrangères	Immobiliers	Infrastructure	Fonds de couverture	Dettes privées
Juste valeur au début de l'exercice	745 \$	2 234 \$	264 616 \$	262 815 \$	18 208 \$	- \$
Gains (pertes) comptabilisés	(99)	(280)	(27 244)	8 795	15 508	-
Achats	-	-	26 315	250	-	37 270
Ventes	-	(1 300)	-	-	-	-
Transferts d'autres niveaux	-	-	-	-	-	-
	646 \$	654 \$	263 687 \$	271 860 \$	33 716 \$	37 270 \$

2019	Obligations et débentures	Actions canadiennes et étrangères	Immobiliers	Infrastructure	Fonds de couverture	Dettes privées
Juste valeur au début de l'exercice	774 \$	1 568 \$	307 808 \$	238 337 \$	- \$	- \$
Pertes comptabilisés	(29)	-	(42 443)	(6 926)	-	-
Achats	-	666	-	31 404	18 208	-
Ventes	-	-	(749)	-	-	-
Transferts d'autres niveaux	-	-	-	-	-	-
	745 \$	2 234 \$	264 616 \$	262 815 \$	18 208 \$	- \$

# RÉGIME DE RETRAITE DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA (1965)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020  
(en milliers de dollars)

## 6. Frais d'administration

	2020	2019
Frais de gestion de placement et de consultation	5 225 \$	5 017 \$
Frais de transaction	404	211
Frais actuariels et d'audit	402	401
Frais de garde	437	409
Frais d'administration	1 832	1 824
Paiement (Recouvrement) de dépense de taxe de vente harmonisée	(24)	24
	<b>8 276 \$</b>	<b>7 886 \$</b>

L'Université fournit certains services administratifs au Régime. En 2020, le montant d'échange pour ces services entre l'Université et le Régime est de 1 408 \$ (1 363 \$ en 2019) qui est inclus dans les frais d'administration du Régime.

## 7. Engagements

Le Régime a des engagements de financement relatifs à des instruments d'infrastructure et de placement immobilier qui peuvent être financés au cours des prochains exercices en vertu des modalités de ces accords. Le total de ces engagements était de 312 708 \$ au 31 décembre 2020 (217 704 \$ en 2019).